

Inventiva annonce la mise en place d'un programme At-The-Market aux Etats-Unis

Daix (France), le 2 août 2021 (GLOBE NEWSWIRE) - Inventiva S.A. (NASDAQ : IVA – Euronext Paris : IVA) (la « Société »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de patients avec un besoin médical non satisfait significatif dans le domaine des fibroses, du trouble de stockage lysosomal et de l'oncologie, annonce aujourd'hui la mise en place d'un programme de financement en fonds propres, dit At-The-Market (« ATM ») lui permettant d'émettre et de placer, en une ou plusieurs fois, notamment auprès d'investisseurs ayant manifesté un intérêt, à tout moment, des actions ordinaires sous la forme d'*American Depositary Shares* (« ADSs »), chaque ADS représentant une action ordinaire d'Inventiva, pour un montant total brut maximum de 100 millions de dollars (sous réserve d'une limite réglementaire de 20% de dilution et dans la limite des demandes des investisseurs formulées dans le cadre du programme), dans le cadre d'un contrat de placement (« *sale agreement* ») conclu avec Jefferies LLC (« Jefferies »), en qualité d'agent placeur. Le calendrier des émissions éventuelles sous la forme d'ADSs dépendra de divers facteurs. Il est envisagé que le programme ATM reste effectif jusqu'au 2 août 2024, sauf résiliation anticipée conformément aux stipulations du contrat de placement ou atteinte du montant maximum du programme.

La Société envisage actuellement d'utiliser le produit net des potentielles émissions d'ADSs effectuées dans le cadre du programme ATM pour financer la recherche et le développement de ses produits candidats, et financer son fonds de roulement et ses besoins généraux.

Jefferies, en qualité d'agent placeur, a été désigné afin d'assurer le placement, pour le compte de la Société, de toutes les ADSs que la Société souhaiterait émettre, conformément aux pratiques usuelles de marché. Le prix d'émission des actions nouvelles est susceptible de varier en fonction des conditions de marché et d'autres facteurs. Seuls les investisseurs éligibles (tels que détaillés ci-dessous) pourront souscrire aux ADSs dans le cadre du programme ATM.

Les ADSs et les actions ordinaires sous-jacentes à ces ADSs seront émises par voie d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce et conformément à la 20^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 16 avril 2021 (ou à toute autre résolution de même nature qui lui seraient substituées par les actionnaires dans le futur), dans la limite d'un nombre maximum de 100 millions d'euros, étant précisé que le nombre maximum d'actions nouvelles à admettre sur le marché réglementé d'Euronext à Paris est plafonné à 20 % du nombre des actions déjà admises aux négociations sur ce marché, en ce compris les actions admises sans prospectus durant les douze derniers mois précédant leur émission. Les actions ordinaires nouvelles à céder sous la forme d'ADSs seraient émises en une ou plusieurs fois aux prix de marché des ADSs au moment de la fixation du prix de l'augmentation de capital envisagée.

Le programme ATM sera ouvert exclusivement aux catégories d'investisseurs définies dans la 20^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 16 avril 2021 (ou à toute autre résolution de même nature qui lui seraient substituées par les actionnaires dans le futur), à savoir (i) des personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), trusts ou fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, ou des technologies médicales ; et/ou (ii) des sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leurs activités



COMMUNIQUE DE PRESSE

dans le domaine pharmaceutique, cosmétique, chimique ou des dispositifs et/ou technologies médicaux ou de la recherche dans ces domaines). Les actions ordinaires nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et les ADSs émises sur le marché du *Nasdaq Global Market* (« **Nasdaq** »).

A titre indicatif, en prenant pour hypothèse l'émission de l'intégralité de 7 593 015 ADSs à un prix de 13,17 dollars (soit 11,36 euros¹), sur la base du cours de clôture des ADSs constaté le 29 juillet 2021, pour un produit brut maximum de 100 millions de dollars (soit 84 224 711,50 euros²) dans le cadre du programme ATM, un actionnaire détenant 1 % du capital à la date du présent communiqué de presse verrait sa participation réduite à 0,84 % du capital social après la réalisation de l'opération (calculé sur la base du nombre d'actions en circulation à la date de publication du communiqué de presse).

Durant l'exécution du programme ATM, la Société informera dans le cadre de la publication de ses résultats trimestriels de l'utilisation faite du programme ATM au cours du trimestre précédent et mettra à jour après chaque augmentation de capital l'espace dédié au programme ATM sur son site internet afin d'informer les investisseurs à tout moment sur les principales caractéristiques de chaque émission effectuée dans le cadre du programme ATM.

Un document préalable d'enregistrement en anglais intitulé « Form F-3 » incluant un prospectus relatif aux titres d'Inventiva et un supplément relatif au programme ATM, a été enregistré auprès de la *U.S. Securities and Exchange Commission*, mais n'est pas encore devenu effectif. Ces titres ne peuvent être vendus ou offerts à la vente avant que ce document d'enregistrement ne soit devenu effectif. Avant de souscrire des ADSs, les investisseurs éligibles sont invités à lire le prospectus (« *base prospectus* ») et le supplément au prospectus (« *sales agreement prospectus* ») qui y est joint, ainsi que les documents qui y sont incorporés par référence. Les investisseurs éligibles peuvent obtenir ces documents gratuitement sur le site Internet EDGAR de la SEC (www.sec.gov). Dans l'alternative, des copies du prospectus et du supplément au prospectus qui y est joint, relatifs à ces titres, pourront être obtenues auprès de Jefferies LLC, 520 Madison Avenue, New York, NY 10022 ou par téléphone au (877) 821-7388 ou par email à Prospectus_Department@Jefferies.com.

Aucun prospectus ne fera l'objet d'une demande d'approbation auprès de l'*Autorité des Marchés Financiers* (« **AMF** »), conformément au Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** ») car les augmentations de capital envisagées (pour l'émission des actions ordinaires sous-jacentes aux ADSs) seraient offertes à des investisseurs qualifiés (tel que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement Prospectus) et relèvent de l'exception prévue à l'article 1(5)(a) du Règlement Prospectus qui prévoit que l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas à l'admission sur un marché réglementé de valeurs mobilières fongibles avec des valeurs mobilières déjà admises à la négociation sur le même marché réglementé, pour autant qu'elles représentent, sur une période de douze mois, moins de 20 % du nombre de valeurs mobilières déjà admises à la négociation sur le même marché réglementé.

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ordinaires ou autres instruments financiers susvisés, et il ne peut y avoir aucune vente de ces actions ou autres instruments financiers dans un pays ou une juridiction dans lesquels une telle offre, sollicitation, achat, souscription ou vente serait illégal avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la réglementation boursière d'un tel pays ou d'une telle juridiction. En particulier, il n'y aura pas d'offre au public d'ADSs en Europe.

¹ Basé sur le taux de conversion USD-EUR de 1.1873.

² Basé sur le taux de conversion USD-EUR de 1.1873.



Mise à disposition des comptes trimestriels au 31 mars 2021

Dans le cadre de la mise en place du programme ATM, les comptes consolidés résumés trimestriels établis selon les normes IFRS au 31 mars 2021 de la Société et ayant fait l'objet d'une revue limitée sont mis à disposition sur le site Internet de la Société dans la rubrique « Investisseurs ».

À propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de la NASH, des MPS et d'autres maladies avec un besoin médical non satisfait significatif.

Forte de son expertise et de son expérience significative dans le développement de composés ciblant les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique, Inventiva développe actuellement deux candidats médicaments, ainsi qu'un portefeuille important de plusieurs programmes en stade préclinique.

Lanifibranor, son candidat médicament le plus avancé, est actuellement en cours de développement pour le traitement de patients atteints de la NASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive, pour laquelle il n'existe actuellement aucun traitement approuvé. En 2020, Inventiva a publié des résultats positifs de son étude clinique de Phase IIb évaluant lanifibranor pour le traitement des patients atteints de la NASH et a obtenu les statuts de « Breakthrough Therapy » et de « Fast Track » pour lanifibranor dans le traitement de la NASH.

Odiparcil est le second candidat médicament au stade clinique que Inventiva développe pour le traitement de patients souffrant d'un sous-type de MPS, un groupe de maladies génétiques rares. A la fin de l'année 2019, Inventiva a publié des résultats positifs de son étude clinique de Phase IIa évaluant odiparcil pour le traitement des patients adultes atteints de la MPS VI et a obtenu le statut de « Fast Track » dans la MPS VI pour odiparcil en octobre 2020.

En parallèle, Inventiva est en cours de sélection d'un candidat médicament en oncologie pour son programme dans la voie de signalisation Hippo. Par ailleurs, la Société a conclu un partenariat stratégique avec AbbVie dans le domaine des maladies auto-immunes. AbbVie a démarré le développement clinique d'ABBV-157, un candidat médicament pour le traitement de la forme modérée à sévère du psoriasis, issu de sa collaboration avec Inventiva. Ce partenariat permet le versement à Inventiva de paiements d'étapes en fonction de l'atteinte d'objectifs précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi que des redevances sur les ventes des produits développés dans le cadre de ce partenariat.

La Société dispose d'une équipe scientifique d'environ 70 personnes dotée d'une forte expertise en biologie, chimie médicinale et computationnelle, pharmacocinétique et pharmacologie ainsi qu'en développement clinique. Par ailleurs, Inventiva dispose d'une chimiothèque d'environ 240.000 molécules, dont environ 60% sont la propriété de la Société, ainsi que de ses propres laboratoires et équipements.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (Euronext Paris : IVA – ISIN : FR0013233012) et sur le marché Nasdaq Global Market aux États-Unis (symbole : IVA).

www.inventivapharma.com



Contacts

Inventiva

Pascaline Clerc
VP Global External Affairs
media@inventivapharma.com
+1 240 620 9175

Brunswick Group

Yannick Tetzlaff /
Tristan Roquet Montegon /
Aude Lepreux
Relations médias
inventiva@brunswickgroup.com
+33 1 53 96 83 83

Westwicke, an ICR Company

Patricia L. Bank
Relations investisseurs
patti.bank@westwicke.com
+1 415 513-1284

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, des prévisions et des estimations à l'égard du programme ATM, des essais cliniques d'Inventiva, de la publication des données d'essais cliniques, des plans de développement clinique et de toutes anticipations concernant les activités futures d'Inventiva. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Ces déclarations ne sont pas des faits historiques mais sont plutôt des déclarations de perspectives à venir et autres déclarations prévisionnelles qui sont basées sur les convictions du management. Les résultats réels peuvent s'avérer matériellement différents des résultats, performance ou réalisations futures anticipés, exprimés ou sous-entendus par ces déclarations en raison de nombreux facteurs, dont le calendrier et l'utilisation éventuelle du programme ATM, le fait pour Inventiva d'être une société au stade clinique qui n'a pas encore de produits approuvés ni d'historique de revenus de ses produits, d'avoir subi des pertes significatives depuis sa création, d'avoir un historique d'exploitation limité et de ne pas avoir généré de revenus à partir de la vente de ses produits, Inventiva aura besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses activités, le fait pour Inventiva de dépendre pour assurer son avenir du développement clinique, de l'autorisation réglementaire et de la commercialisation de ses candidats médicaments, présents et futurs, et le fait que les études pré-cliniques ou les essais cliniques antérieurs d'Inventiva ne prédisent pas nécessairement les résultats futurs de même que les résultats des essais cliniques d'Inventiva peuvent ne pas fortifier les demandes faites par Inventiva au titre de ses candidats médicaments, le fait que les essais cliniques d'Inventiva puissent connaître des retards ou qu'Inventiva ne démontre pas la sécurité et l'efficacité des candidats médicaments aux autorités de régulation applicables, du fait que le recrutement et la rétention des patients dans les essais cliniques est un processus long et dispendieux, et qui pourrait être rendu plus difficile voire impossible par de multiples facteurs hors du contrôle d'Inventiva, le fait que les candidats médicaments d'Inventiva peuvent causer des effets indésirables ou avoir des propriétés qui pourraient retarder ou empêcher leur autorisation réglementaire, ou limiter leur potentiel commercial, le fait qu'Inventiva fait face à une compétition substantielle et que l'activité d'Inventiva, les études précliniques mais aussi les programmes et calendriers de développement clinique, de même que les conditions financières et le résultat des opérations d'Inventiva, pourraient être affectés négativement par la pandémie de Covid-19 en cours. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué. Les investisseurs actuels et potentiels sont invités à ne pas accorder une confiance sans réserve à ces déclarations et estimations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date du présent document. Pour toute information supplémentaire sur ces facteurs, risques et incertitudes, merci de consulter le Document d'Enregistrement Universel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mars 2021 sous le numéro D.21-0124, le Rapport Annuel « Form 20-F » relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, enregistré auprès de la Securities and Exchange



COMMUNIQUE DE PRESSE

Commission le 15 mars 2021, ainsi que le rapport annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020. A l'exception de ce qui est requis par la loi applicable, Inventiva ne s'engage ni à mettre à jour ni à réviser les informations contenues dans ce communiqué de presse. Il s'ensuit qu'Inventiva décline toute responsabilité quant aux conséquences découlant de l'utilisation de toutes déclarations susvisées. Ce document, ainsi que toute autre information nécessaire dans le cadre de la réglementation et tous les communiqués de presse de la Société, sont disponibles sur le site Internet de la Société et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sont consultables gratuitement sur demande au siège social de la Société sis 50, rue de Dijon, 21121 Daix, France.